ID: 058-225800010-20230719-DAGA_ARR_844-AR



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DES ACHATS - SERVICE JURIDIQUE

N° D 2023 - 844

ARRÊTE

portant délégation de signature à Monsieur Alain HERTELOUP, 2^è Vice-Président en charge des infrastructures, des bâtiments et des déplacements

Le Président du Conseil départemental de la Nièvre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-3,

VU la délibération n° 1 du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Fabien BAZIN en qualité de Président du Conseil départemental,

VU la délibération n° 5 du 1^{er} juillet 2021 portant délégations de l'Assemblée Départementale à Monsieur le Président du Conseil départemental,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité du service public en cas d'empêchement du Président du Conseil départemental ;

<u>ARRÊTE</u>

<u>ARTICLE 1</u>: Délégation temporaire de signature est accordée à Monsieur Alain HERTELOUP, 2^è Vice-Président, à compter du 28 août 2023 au 1^{er} septembre 2023 inclus, à l'effet de signer ou viser tout acte relevant de la compétence du Président du Conseil départemental.

ARTICLE 2:

Le présent arrêté sera affiché à l'endroit habituel des actes administratifs du Département. Il sera également notifié à Monsieur Alain HERTELOUP et publié sur le site internet du Département.

ARTICLE 3:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Dijon dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le Tribunal peut être saisi via l'application de Télérecours citoyens accessible par le site internet "www.télérecours.fr".

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le

ID: 058-225800010-20230719-DAGA_ARR_844-AR

ARTICLE 4:

Monsieur Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nevers, le

19 JUIL. 2023

Fabien BAZIN

Président du Conseil Départemental de la Nièvre.

Publié le 19/07/2023 Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre